



Remboursement d'un stage sportif pour cause médicale

Par aa1333

Bonjour,

On m'a offert un stage de plongée sur 5j. Avant d'effectuer ce dernier j'ai vu un médecin qui m'a fait un certificat médical de non contre-indication et je suis allé faire le stage.

Malheureusement, le premier jour j'ai eu une blessure suite à mon incapacité à décompresser au niveau des oreilles et on m'a dit de ne pas plonger l'après-midi et d'aller voir un médecin le soir. J'y suis allé et ce dernier a détecté un saignement au niveau des oreilles et m'a demandé de ne plus plonger cette semaine. Je suis ensuite allé voir un ORL qui lui m'a demandé d'attendre 2 mois. Puis récemment après l'avoir revu pour faire le bilan il m'a indiqué une contre-indication à la plongée.

Je ne peux donc pas réaliser ce stage de plongée pour des raisons médicales.

Cependant, après avoir discuté avec l'organisateur, ce dernier refuse de me rembourser quoi que ce soit. Le stage coute très cher et ils ont facturé un service qu'ils ne me rendront techniquement jamais... Est-ce normal ? Que puis-je faire pour demander un remboursement ? Est-ce qu'une de mes assurances peut couvrir ce type de problème ?

Merci d'avance pour votre aide !!

Par isernon

bonjour,

vous demandez le remboursement d'un stage qu'on vous a offert ?

la logique voudrait que ce soit celui qui a payé le stage qui en demande le remboursement selon les conditions prévues.
salutations

Par vivi2501

Contactez la Fédération française d'études et de sports sous-marins 24 Quai de Rive-Neuve 13284 Marseille Cedex 07 France au 04 91 33 99 31 pour exposer votre cas. Est-ce qu'il y a eu des arrhes de verser ?

Par aa1333

isernon:

Ce stage m'a été offert par ma mère, je demande des conseils pour l'aider à se faire rembourser mais cet argent me reviendra étant un cadeau.

vivi2501:

Le stage a été payé intégralement à l'avance, comment savoir si il s'agit d'arrhes ?

Et comment la Fédération française d'études et de sports sous-marins pourrait m'aider ?

Par vivi2501

""Formation de plongée - Niveau 1

Ce premier niveau de plongée vous permettra de plonger au sein d'une structure organisée en France et à l'étranger.

Finis les baptêmes de plongée répétés?vous apprendrez les bases vous permettant d'évoluer en sécurité jusqu'à 20 m

de profondeur et toujours accompagné d'un guide ou d'un moniteur. Ce niveau est accessible à partir de 12 ans sans aptitudes particulières.

LE PROGRAMME

6 plongées de formation + un complément théorique.

Vos plongées peuvent se regrouper sur 3 jours (2 plongées par jour) ou s'étaler sur une même semaine.

LES FORMALITÉS

Vous devrez vous munir d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée en scaphandre établi par un médecin généraliste, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

LE TARIF

420 ? pour l'obtention d'un Niveau 1 ANMP.

Ce tarif est tout compris, à savoir la prestation pratique et théorique, une assurance en responsabilité civile, le prêt du matériel, le support théorique, le guide de formation, un carnet de plongée et la carte niveau 1.

Si vous souhaitez l'obtention d'une carte FFESSM/CMAS, vous devrez être en possession de la licence FFESSM de l'année en cours (50 euros).

Le niveau 1 FFESSM/CMAS revient donc à 470 ? tout compris.

Le règlement s'effectue sur place à la date convenue.

""

Aucune information sur une possibilité de se faire rembourser sur le site du club de plongée qui propose le stage ci-dessus

"

Si le stage a été proposé par un club de plongée, celui-ci doit faire partie de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) qui connaît la réglementation en vigueur dans les clubs de plongée

""